

AVIS PUBLIC

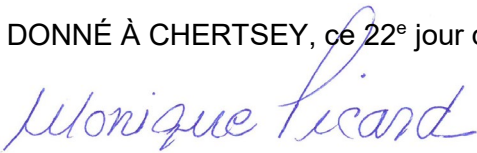
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

**LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 AVRIL 2022, LE RÈGLEMENT SUIVANT A DÛMENT ÉTÉ ADOPTÉ :**

Règlement 638-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 052 000 \$ pour des travaux de réfection de tronçons de la route Montcalm, rue Rochon, av. du Castor (secteurs 1 et 2) et ch. du Lac-Paré

LES PERSONNES INTÉRESSÉES À CONSULTER CE RÈGLEMENT PEUVENT LE FAIRE, À L'ADRESSE [WWW.CHERTSEY.CA](http://WWW.CHERTSEY.CA) OU EN S'ADRESSANT À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE, DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H À 12 H ET DE 13 H À 16 H.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.



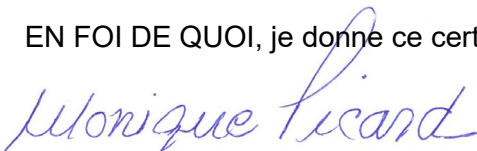
Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022, entre 9 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.



Monique Picard  
Directrice générale adjointe et Service du greffe